

Exemple pratique 4

@home chez art.I.schock

art.I.schock GmbH

Quoi?

Nous avons développé un nouveau plan opérationnel qui détermine des jours fixes pour le télétravail et le travail au bureau pour tous les collaborateurs, ce qui permet de mieux organiser l'occupation des postes de travail.

Pourquoi?

Les expériences vécues pendant la pandémie de Covid nous ont incités à réglementer de manière plus contraignante le télétravail et le partage des bureaux. Auparavant, ces deux aspects étaient déjà établis, mais étaient gérés avec souplesse. En introduisant des règles claires, nous améliorons la planifiabilité pour les deux parties et pouvons mieux répondre aux besoins respectifs.

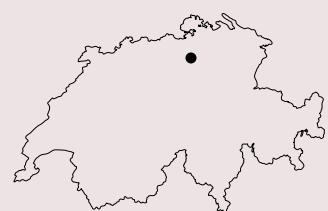
Comment?

L'introduction a donné des résultats globalement positifs: les environnements de travail plus calmes au bureau et à la maison sont perçus comme agréables, et les postes de travail disponibles sont occupés plus efficacement, ce qui nous permet de nous passer d'espaces supplémentaires. Cependant, nous constatons qu'il y a moins d'occasions de contacts personnels, comme lors de nos traditionnels repas de midi en commun, qui sont importants pour l'ambiance de travail.



Lieu

Zurich



Nombre d'employés

16

Conseil

«Le télétravail doit rester facultatif, car certains collaborateurs n'apprécient pas de travailler à domicile et cela peut nuire à leur performance. Il est important de planifier les présences de manière à ce que tout le monde soit réuni au moins une fois par semaine. Cela favorise l'échange et maintient les contacts au-delà de la collaboration purement professionnelle.»

Helen Oertli
Directrice
Hornbachstrasse 23
8008 Zürich

T 043 555 70 71
helen@artischock.net
www.artischock.net

Secteur
Communication